# L'ART SACRÉ

Revue mensuelle



## LE LIEU DE LA CÉLÉBRATION

### I - Les données historiques et actuelles

1-2

Septembre-Octobre 1960 – juillet-août 1962



Eglise rupestre de Cappadoce

COUVERTURE : Messe syriaque à Notre-Dame

*LE Centre de Pastorale Liturgique a consacré sa session annuelle de Versailles à l'étude d'un domaine qui est au cœur des préoccupations de notre revue. Le thème en était le « Lieu de la célébration ». Il s'agissait de dégager les principes pastoraux et liturgiques essentiels qui doivent présider à la construction ou à l'aménagement des églises d'aujourd'hui.*

*Trois conférences introduisaient le problème : l'église et la cité, le mystère de nos églises (étude de théologie biblique) et le rituel de la consécration des églises. Trois autres exposés, tous trois du Père Gelineau, envisageaient la question dans son ensemble : L'église, lieu de la célébration — Le sanctuaire et sa complexité — La nef et son organisation. D'autres conférences abordaient des points particuliers mais extrêmement importants : le baptistère, l'autel, le lieu de la Réserve, l'iconographie, l'accueil des fidèles. Il y eut place aussi pour les leçons de l'expérience : j'ai une église a aménager, j'ai une église à construire, ce que les architectes attendent des curés, la leçon des églises de l'antiquité, les réalisations étrangères.*

*Le simple énoncé du programme indique assez l'intérêt de ces trois journées de travail. Sur bien des points on n'a fait que répéter des vérités familières à nos lecteurs : distinction du sanctuaire et de la nef, l'église est un organisme, prééminence de l'autel, importance de l'ambon, etc. Cependant un élément nouveau du sanctuaire a été mis en lumière : le siège de la présidence. Mais l'inestimable utilité de cette session fut de mettre en lumière, pour les cinq cents prêtres et les quelques architectes présents, la nécessité absolue d'établir un programme pastoral et liturgique très précis avant de bâtir ou d'aménager une église.*

*Voici déjà quatre ans que nous ne cessons de répéter cette vérité élémentaire. Chaque jour nous apporte la preuve qu'elle est ignorée, non seulement de beaucoup de curés et d'architectes, mais encore de certaines Commissions d'art sacré. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le Centre de Pastorale Liturgique apporter en ce domaine l'acquis de son expérience et le poids de son autorité. De plus le cahier de LA MAISON DIEU, qui rassemblera la matière des diverses conférences, élargira l'influence de cette session et sera un précieux instrument de travail pour tous ceux qui ont à construire des lieux de culte.*

*Le Père Gelineau a bien voulu nous confier le texte inédit qui a servi de base à ses conférences. Son intérêt majeur est de rattacher bien des vœux de nos pasteurs et les recherches architecturales les plus actuelles à la plus haute tradition chrétienne et la plus constante. Comme nous-mêmes, les curés bâtisseurs et les architectes seront heureux d'avoir à leur disposition un exposé aussi documenté sur l'organisation des églises primitives qu'ouvert aux applications pratiques pour les églises de notre temps. Dans un prochain cahier nous étudierons les solutions architecturales susceptibles de satisfaire à ces données.*

# LE LIEU DE LA CÉLÉBRATION

Au cours de l'interrogatoire qui précéda le martyre de saint Justin à Rome en 163, le préfet lui demanda quel était le lieu de réunion des chrétiens. « Crois-tu donc, répondit Justin, interrogeant à son tour le magistrat, que nous nous assemblons tous en un même lieu? Non pas, car le Dieu des chrétiens n'est pas limité à un espace déterminé mais, comme Il est invisible, Il remplit le ciel et la terre; ses fidèles l'adorent et lui rendent gloire en tous lieux » (1).

Depuis que Jésus a dit, *parlant du sanctuaire de son corps :* « Détruisez ce sanctuaire et en trois jours je le relèverai » (Jn 2, 19-20), depuis la destruction par sa mort de tout espace hiérophanique particulier, et depuis la restauration dans le mystère, par sa résurrection, d'un lieu sacré universel et spirituel, les vrais adorateurs n'ont plus besoin, pour adorer, de se rendre à Jérusalem ou au mont Garizim, mais *c'est en esprit et en vérité qu'ils doivent adorer* (Jn 4, 20-24). L'assemblée chrétienne est donc réellement libre dans son culte de toute attache à un lieu particulier, car le vrai Temple c'est le Corps du Christ ressuscité et c'est le peuple des fidèles lui-même qui le constitue : « C'est nous, dit saint Paul, qui sommes le temple du Dieu vivant, ainsi que Dieu l'a dit : j'habiterai au milieu d'eux et j'y marcherai; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. » (II Cor. 6, 16.)

Cependant, pour n'être plus particularisé dans des choses, le mystère du lieu de la rencontre entre Dieu et les hommes doit s'exprimer en signes visibles. Pour que se réunisse l'*Ecclesia*, il lui faut normalement un lieu qui lui soit propre. Il le faut tout d'abord pour manifester le caractère sacré de cette réunion : le sacré se définit d'emblée comme arraché au profane. Il est dans la logique du culte qu'un espace soit mis à part et que, parmi les demeures humaines, un édifice soit exclusivement « consacré » à l'assemblée des croyants. Il faut, en second lieu, un lieu de culte qui permette matériellement d'accomplir les fonctions mêmes de ce culte; un vaisseau pour contenir le peuple qui se rassemble, où celui-ci puisse recevoir les sacrements de l'initiation et de la vie chrétienne et où il entende la Parole de Dieu et où le Président offre sur un autel le sacrifice de la nouvelle alliance. Ainsi, loin d'être en contradiction avec le culte en esprit et en vérité, l'édifice sacré est une exigence de ce même culte et le temple de pierre appartient à la liturgie comme signe visible du mystère de l'Eglise invisible, le vrai temple formé des pierres vivantes que sont les croyants.

Mais nous ne devons jamais l'oublier — et cette affirmation domine toute notre recherche — le mystère du Corps du Christ ressuscité reste premier. En vérité, le lieu de culte ne préexiste pas à l'assemblée liturgique. C'est l'*Ecclesia* qui, par le rassemblement de ses membres visibles, va créer son espace culturel. De même qu'avant d'être « dans » un lieu, je suis, par mon corps, mon propre lieu, de même l'assemblée, avant de se loger dans un édifice de telle forme ou de telle dimension, possède en puissance son espace sacré. C'est pourquoi il était naturel de transférer le vocable Eglise entendu comme mystère, à l'église désignant le lieu de culte. En outre, comme tout corps vivant, le corps de l'Eglise est organique et, de par sa nature même, il engendre un espace organisé. De même qu'un corps humain se présente dans l'espace orienté et bilatéral, avec une tête en haut, des pieds en bas, une main droite et une main gauche, de même le corps de l'Eglise visiblement assemblée possède une structure propre qui lui vient de son être mystérieux et qui se manifeste localement. *Quod facit ordo in spiritualibus*, dit l'adage scolastique, *hoc facit situs in corporalibus.*

Nous avons donc à rechercher ici comment l'assemblée liturgique chrétienne engendre et occupe son espace cultuel en fonction de sa personnalité, qu'elle tire du mystère du corps du Christ ressuscité mais qu'elle exprime localement. Nous n'avons pas à refaire une théologie de l'assemblée liturgique; elle est supposée connue. En revanche, nous n'avons pas davantage à donner des plans d'architecture. Les solutions architecturales convenables au juste espace de l'assemblée peuvent être diverses, et elles l'ont été comme le montre l'histoire. Le « parti » d'une église est affaire de l'architecte.

(1) *Martyr. Just.* RUINART « Acta Sincera ». 1859, p. 106.



Basilique Saint-Jean à Ephèse.

*La basilique Saint-Jean fut construite au VIe siècle à Ephèse. On voit ici le vaste sanctuaire. La base de l'autel se trouvait au-dessus de la crypte renfermant le tombeau de l'Apôtre.*

Mais son « programme » découle de la nature même de l'assemblée célébrant le culte chrétien. L'établissement de ce programme suppose ce qu'on pourrait appeler une physiologie de l'assemblée liturgique. C'est ce que nous devons tenter d'esquisser ici.

La méthode la plus obvie pour déterminer la nature organique de l'assemblée spatiale part de l'étude des « fonctions » locales du culte. On se réunit « pour quoi faire »? Selon que l'on veut prier ensemble, entendre la Parole, offrir le repas sacrificiel, célébrer un sacrement, il faut se grouper et s'organiser d'une certaine manière. Le « pour quoi faire » est donc une question fondamentale. Mais seul ce point de vue fonctionnel ne saurait suffire dans le culte chrétien, car celui-ci n'est pas seulement une action utilitaire ou une cérémonie humaine, il est aussi mystère. Nous ne manions pas seulement des choses mais des signes. La nature sacramentelle du culte nous oblige toujours à nous poser une seconde question : « Qu'est-ce que cela signifie »? Or la signification ou typologie des *sacramenta*



Basilique de l'Haghia Maria à Ephèse.

*Dans cette basilique construite au IVe siècle eut lieu en 431 le concile d'Ephèse qui proclama la Vierge Marie « Theotokos ».*

liturgiques découle du caractère historique et révélé de notre foi. Chaque fonction est à la foi mémorial des événements de l'histoire du salut et anticipation ou image de l'accomplissement céleste. (Le rituel de la Dédicace développe merveilleusement ces *sacramenta* du lieu de culte). Les solutions apportées aux exigences spatiales de la liturgie ne sauraient donc être seulement « pratiques » mais elles doivent toujours laisser apparaître au croyant le mystère invisible de l'Eglise éternelle et de la Jérusalem céleste.

Pour étudier sommairement la physiologie de l'assemblée liturgique, nous nous demanderons dans une première partie historique ce que l'Eglise a fait pour organiser son espace cultuel et quelles étaient en cela ses intentions. Puis, reprenant les questions qui concernent les divers organes de l'assemblée, nous essayerons de préciser quelques points essentiels du programme spatial de l'église. Il est évidemment impossible ici de descendre dans le détail des assemblées particulières — baptême et pénitence, par exemple, sont à envisager à part. Nous nous attacherons donc surtout au cas de l'assemblée ordinaire du dimanche.

# Analyse historique

De même que le corps se compose de la tête et des membres, l'organisation la plus fondamentale qui paraît d'abord dans le corps de l'assemblée liturgique et qui devra s'exprimer spatialement est celle qui distingue le président et les ministres d'une part, les fidèles de l'autre. Cette distinction existe déjà clairement dans les lettres d'Ignace d'Antioche, si soucieux par ailleurs d'affirmer l'unité de l'Eglise locale. Dans le contexte même de la célébration eucharistique, il met à part l'évêque, représentant du Christ avec son presbyterium représentant les apôtres, et les diacres qui sont *comme la loi (entolê) de Dieu*. Et il ajoute : « Là où paraît l'évêque, que là soit la communauté *(to plethos)*, de même que là où est le Christ Jésus, là est l'Eglise catholique » (*ad Smyrn.* 8; *ad Magn.* 6 et *ad Philad.* 4). Cette structure élémentaire de l'assemblée liturgique, clergé d'une part, fidèles de l'autre, ne sera plus remise en question.

## *La Didascalie*

Trois documents syriens nous permettent de suivre l'organisation progressive de la réunion culturelle du IIIe à la fin du Ve siècle. Ils sont du plus haut intérêt liturgique car ils correspondent à l'époque où se sont élaborées les diverses fonctions du culte, base des fixations ultérieures de tous les rites.

Le premier de ces documents est la Didascalie du IIIe siècle. Il en ressort qu'à cette époque les chrétiens avaient un lieu de culte propre et ordinaire. Il est de la charge de l'évêque de convoquer et d'organiser l'assemblée, et chacun est obligé de s'y rendre au « jour du Seigneur » pour ne pas « priver Notre Seigneur de ses membres » et ne pas « disperser son Corps » (59,2). Et pour quoi faire? (je cite) : « Pour entendre la parole de vie et se nourrir de la nourriture divine qui demeure éternellement » (59,3). On célébrait évidemment le Repas eucharistique, mais il est notable que la Didascalie insiste sans cesse sur l'annonce de la Parole (59, 2-3; 60, 1; 61, 3 etc.). Quant à l'organisation de l'assemblée, voici les conseils qui sont donnés à l'évêque :

« *Dans vos lieux de réunion (ô évêques), dans les saintes églises réunissez le peuple avec le plus grand soin en préparant attentivement des places aux frères, en toute pureté. Réservez une place aux vieillards du côté oriental de la maison, que le trône de l'évêque soit placé au milieu d'eux et que les vieillards siègent avec lui? Ensuite de l'autre côté de la maison se tiendront les séculiers. Il est ainsi requis que du côté oriental de la maison siégeront les vieillards avec l'évêque, puis les séculiers et enfin les femmes, afin que, lorsque vous vous lèverez pour prier, les conducteurs se lèvent en tête, puis les séculiers et enfin les femmes. Vous devez prier vers le levant, en vous rappelant qu'il est écrit : Louez Dieu qui monte sur le ciel des cieux à l'orient* (Ps. 67, 34).

*Quant aux diacres, que l'un d'eux se tienne toujours près des présents d'eucharistie, et qu'un autre se tienne en dehors de la porte et regarde ceux qui entrent; ensuite, quand vous offrirez, ils serviront encore à l'Eglise.*

*Si un homme ne se trouve pas à sa place, le diacre qui est à l'intérieur l'avertira, le conduira et le fera asseoir au lieu convenable. Notre Seigneur assimile l'Eglise à un bercail; or nous voyons les animaux sauvages, je veux dire les taureaux, les brebis et les chèvres, coucher, demeurer, paître et ruminer chacun à part, aucun ne s'écarte de sa race. Chaque animal du désert marche aussi dans les montagnes avec ceux qui lui ressemblent. Il faut de même, dans l'église, que les jeunes gens soient à part, assis s'il y a de la place, sinon debout. Les jeunes filles aussi seront à part, et s'il n'y a pas de place, elles se tiendront debout à côté des femmes. Les jeunes femmes mariées qui ont des enfants se tiendront debout à part, les femmes âgées et les veuves seront assises à part.*

*Le diacre veillera à ce que chacun qui entre aille à sa place et ne s'assoie pas ailleurs.*

*Le diacre devrait aussi veiller à ce que personne ne parle, ne dorme, ne rie ou ne fasse des signes, car il faut que chacun, avec une belle tenue et avec convenance, soit attentif dans l'église et que ses oreilles soient ouvertes à la parole du Seigneur* » (57, 2-10; trad. Nau, Paris 1912, p. 112 ss.)

Dans ce texte, on envisage moins l'édifice que

le corps de l'*Ecclesia* assemblée. Celle-ci apparaît déjà fermement structurée et son organisation se traduit localement d'une manière précise. Elle est d'abord tout entière orientée vers l'orient, selon la norme de la prière antique. Elle comporte ensuite deux grandes zones : 1. les « conducteurs » de la prière, comprenant l'évêque entouré du presbyterium et assisté des diacres qui surveillent l'assemblée et qui servent à l'autel durant l'Offrande; 2. le peuple, comparé à un bercail où chaque catégorie est soigneusement parquée : en avant les hommes, hommes mûrs puis jeunes gens; derrière les femmes, où l'on distingue les groupes des femmes âgées, des veuves, des jeunes filles et des femmes qui ont des enfants. On est assis; si la place fait défaut, les plus jeunes, sur invitation du diacre, cèdent leur place au plus digne, surtout s'il arrive un étranger. Car cette réglementation n'est pas si rigoureuse qu'elle ne cède le pas à la charité évangélique : « S'il vient un pauvre ou une pauvresse, ou (quelqu'un) d'une autre paroisse, et surtout s'ils sont âgés, et qu'il n'y ait pas de place pour eux, fais-leur place de tout cœur, ô évêque, quand même tu devrais t'asseoir à terre, afin que tu ne fasses pas acception de personnes devant les hommes, mais que ton ministère soit acceptable devant Dieu » (58, 6).

## *Les Constitutions Apostoliques*

A la fin du IV^e^ ou du V^e^ siècle, le livre II des Constitutions Apostoliques reprend, dans la description de la première partie de la messe, le texte de la Didascalie, mais en le modifiant considérablement et en ajoutant nombre de précisions qui concernent la disposition de l'assemblée et aussi l'édifice :

« *Lorsque tu rassembles l'Eglise de Dieu (ô évêque), comme le capitaine d'un grand vaisseau, ordonne que la réunion se fasse en toute sagesse, ordonnant aux diacres, comme à des matelots, qu'ils pourvoient à la place des frères, semblables à des passagers, avec diligence et décence.*

*Tout d'abord, que l'édifice soit de forme oblongue, tourné vers l'orient, pourvu de pastophoria (chambres annexes pour le clergé) de part et d'autre du côté oriental et qui rappelle l'aspect d'un vaisseau. Le siège de l'évêque se situera au milieu ; le presbyterium s'assoira de chaque côté ; les diacres se tiendront debout, alertes, légèrement vêtus, semblables aux matelots et aux chefs de rameurs. Ils veilleront à ce que, dans l'autre partie de l'église, les laïcs prennent place avec calme et bon ordre ; que les femmes s'assoient à part et se taisent.*

*Le lecteur se tenant au milieu sur un lieu élevé lira (les livres de l'A.T.). Toutes les deux lectures, un autre chante un psaume, le peuple répond à la fin des versets, Actes, Epître, Evangile, homélies des prêtres et de l'évêque.*

*...Les portiers se tiennent à la porte d'entrée des hommes pour la surveiller, et les diaconesses à celle des femmes ; comme on le fait à la coupée des navires. Car il faut garder dans le temple de Dieu les mêmes loi et usage que dans la Tente du Témoignage.*

*Si quelqu'un ne se trouve pas à sa place, que le diacre le reprenne à titre de second (de vaisseau) et le conduise à la place qui lui revient. Car l'église n'est pas seulement comparable à un vaisseau mais aussi à un bercail.* »

Ici les Constitutions Apostoliques reprennent la Didascalie en donnant la même répartition des hommes et femmes dans l'assemblée.

Ce texte appelle quelques observations. Tout d'abord l'auteur des Constitutions Apostoliques introduit son sujet au moyen d'une image nouvelle destinée à une grande fortune dans la symbolique du lieu de culte chrétien : la comparaison du vaisseau. Cette allégorie développée (l'évêque est comparé au capitaine, les diacres aux « matelots », aux « chefs des rameurs », les fidèles aux passagers) est empruntée aux Homélies Clémentines (lettre à Jacques, 14) et elle s'applique d'abord à la communauté. Ce n'est que secondairement qu'elle caractérise l'édifice qui a comme un air de vaisseau par sa forme oblongue et ses deux *pastophoria* latérales en guise de cabines.

La répartition des rôles, fonctions et lieux, a pour nous davantage d'importance. Elle apparaît plus complexe que dans la Didascalie. On peut distinguer quatre zones : 1. du côté oriental, la place de l'évêque entouré de son presbyterium. Cette zone correspond au sanctuaire. Noter que l'autel n'est pas mentionné (2). 2. Un lieu inter-

(2) « Le chœur de l'église, le foyer, où toutes les lignes convergent, est l'endroit de la célébration du sacrifice, l'*autel*. Pour nous aujourd'hui, cela va de soi mais c'est cependant l'aboutissement de toute une évolution. Dans les lieux de culte de l'antiquité chrétienne, l'élément personnel de la communauté qui y est rassemblée se trouve à ce point au premier plan que le trône de l'évêque ou bien plutôt l'évêque forme ce centre : il est le liturge qui offre à Dieu l'Eucharistie. Le côté matériel des offrandes plus voilé que souligné. La table sur laquelle elle sont déposées n'a d'abord qu'une simple valeur utilitaire. Ce n'est pas un autel comme le concevaient les religions pré-chrétiennes qui, par son contact, rend les offrandes saintes et les consacre à la divinité. Chez nous les offrandes sont essentiellement saintes en elles-mêmes et consacrées à Dieu : en dernière analyse, elles n'ont pas besoin d'autel. Sur ce point tous les renseignements que nous possédons sur le III^e^ et le IV^e^ siècle concordent; ils prouvent que l'autel ne fait pas du tout partie de l'édifice; ce n'était qu'une table de bois disposée, chaque fois, par les diacres. Mais une plus haute estime des offrandes matérielles elles-mêmes, qui permettent au sacrifice de la Nouvelle Alliance de se servir des fruits de la terre et de les sanctifier, un enracinement plus profond de l'Eglise dans ce monde conduisent à donner à l'autel une solidité plus grande. » J.A. Jungmann, *Miss. soll.* I, p. 309.



Cathédrale de Rouen.

*Lorsque tu rassembles l'Eglise de Dieu, ô évêque, comme le capitaine d'un grand vaisseau.*



Siège épiscopal de la cathédrale à Vaison-la-Romaine.

médiaire où se tiennent les diacres debout, alertes, disponibles et légèrement vêtus. Leur rôle est en effet considérable : prévoir les places pour tous, s'assurer que chacun ait la sienne; surveiller l'assemblée, son silence et sa bonne tenue; faire les proclamations, spécialement des intentions de prière; servir à l'Eucharistie. 3. Le lieu des lectures qui est un endroit élevé, au milieu de l'assemblée, d'où on proclame l'Ecriture et où l'on chante les psaumes responsoriaux entre les lectures; sans doute aussi lieu de la prédication. 4. L'aire du peuple où hommes et femmes sont répartis par catégorie selon la description de la Didascalie.

Toute cette description de l'assemblée liturgique est déjà fort précise et son harmonie avec les fonctions liturgiques telles que les décrivent par ailleurs les Constitutions Apostoliques est évidente. Les quatre zones déterminées se maintiendront dans les églises de tous les rites orien-

taux (sauf déplacement du lieu des lectures). Ce qui concerne l'édifice lui-même en revanche est fort succinct. Le bâtiment est orienté. Il est de forme oblongue. Cette caractéristique rejoint la forme de la basilique constantinienne, répandue à cette époque dans tout le bassin méditerranéen; mais ceci ne s'est pas imposé en Syrie orientale. Il y a deux portes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, où veillent respectivement les portiers et les diaconesses. Enfin deux chambres annexes encadrent le sanctuaire. Le discours que prononça Eusèbe de Césarée pour la dédicace de la basilique de Tyr en 314 (Hist. Eccles. 10,4). fournit quelques détails intéressants sur l'architecture extérieure de cette église, son atrium et ses portiques, l'ornementation intérieure, les sièges du président et de ses assesseurs, les bancs et escabeaux des fidèles, le chancel du sanctuaire, le pavement et le baptistère. Mais surtout ce discours nous fournit une théologie de l'assemblée en fonction du lieu de culte où chacun trouve sa place dans l'église : sympathisants, auditeurs, catéchumènes, initiés, clergé, évêque, comme en témoigne cet extrait :

« *Oui, c'est bien selon la justice qu'il bâtit la maison, et c'est selon le mérite de tout le peuple qu'il divise les pouvoirs. Les uns, il les entoure d'une enceinte extérieure, il environne d'un rempart leur foi sans erreur. Il est nombreux et grand, le peuple n'est pas capable de supporter une autre édification. Aux autres, il confie les entrées de la maison et leur ordonne de veiller sur les portes et de guider ceux qui s'y introduisent; c'est à bon droit que ceux-là sont regardés comme les propylées du temple. Quant à d'autres, il les a appuyés sur les premières colonnes du dehors qui règnent de quatre côtés autour de l'atrium; il les a fait avancer dans les premières difficultés du texte des autre Evangiles. Les autres, il les rattache de chaque côté de la salle de la basilique, ils sont encore catéchumènes et établis dans la période de croissance et de progrès, sans cependant être éloignés ni séparés pour longtemps de la vue des objets de la foi qui sont à l'intérieur. Parmi ceux-ci, il choisit les âmes pures, nettoyées comme l'or par un divin lavage, et ensuite il appuie les unes sur des colonnes beaucoup plus solides que celles du dehors, sur les doctrines mystiques les plus intérieures de l'Ecriture; les autres, il les fait éclairer par des ouvertures destinées à la lumière. Il orne le temple entier du seul vestibule très grand de la glorification du Dieu souverain et unique, et présente de chaque côté du pouvoir suprême du Père, les clartés secondaires de la lumière du Christ et du Saint-Esprit. Pour le reste, dans toute la salle, il fait voir sans rien ménager et d'une façon très remarquable la clarté et l'éclat de la vérité, dans son détail. Partout et de tous côtés, après avoir choisi des pierres vivantes, fortes et résistantes des âmes, il les emploie toutes à bâtir l'édifice grand et royal, brillant, plein de lumière au-dedans comme au-dehors, et alors non seulement l'âme, mais le corps aussi resplendit en eux de la beauté multiple et nuancée de la pureté et de la modestie. Il y a encore dans ce sanctuaire des trônes, ainsi qu'une foule de bancs et d'escabeaux, ce sont dans ces âmes nombreuses sur lesquelles ils reposent, les dons de l'Esprit divin, comme ceux qu'on vit autrefois dans les compagnons des apôtres, sur qui paraissaient se diviser des langues semblables à du feu et qui s'arrêtaient sur chacun d'eux. Mais dans le chef de tous, ainsi qu'il est juste, repose le Christ entier, tandis que dans ceux qui sont après lui, au second rang, il ne se tient que proportionnellement selon la capacité de chacun par les divisions de sa puissance et du Saint-Esprit. Les sièges des anges aussi sont peut-être les âmes de certains qui sont donnés à chacun pour son éducation et sa garde. Le vénérable, le grand, l'unique autel quel est-il? sinon le saint des saints très pur de l'âme du prêtre commun à tous. Devant lui se tient à droite le grand Pontife de l'univers lui-même, Jésus, le seul engendré de Dieu; par lui, l'encens de bonne odeur entre tous et les sacrifices non sanglants et immatériels qui s'offrent par les prières sont reçus avec un visage joyeux et des mains tendues, et envoyés au Père du ciel et Dieu de l'univers; lui-même l'adore le premier, et seul il départit au Père l'honneur qui est selon sa dignité, puis il lui demande de nous demeurer à tous toujours bienveillant et favorable.* » *(Hist. Eccles, 10, 4, 63-68; trad. E. GRAPIN, Paris 1913, p. 127-9.)*

# *Le Testament du Seigneur*

Le troisième quart du V^e^ siècle nous apporte un troisième document syrien, le Testament du Seigneur, dont le premier livre (ch. 19) contient une description du lieu de culte très précise et circonstanciée. L'auteur entend sans doute fournir un modèle idéal, mais ce modèle est révélateur de la mentalité et des usages de l'époque. Dans le passage fort dense qui est consacré à notre sujet, on ne distingue pas moins de vingt-deux lieux distincts qui révèlent une vie très organique de l'église locale autour de sa *domus ecclesiæ*. En voici succintement les données :



Théâtre de Dionysos à Athènes.

*Au théâtre de Dionysos on voit encore, parmi les gradins, des sièges d'honneur qui étaient destinés aux grands dignitaires : prêtres, magistrats ou bienfaiteurs. En son église, l'évêque présidait l'assemblée liturgique assis sur un siège surélevé : la cathedra.*



Siège épiscopal de Santa Maria in Cosmedin.

1re ZONE : Dans le sanctuaire orienté, au fond et au centre, le siège de l'évêque, ayant à sa droite les prêtres les plus dignes et les missionnaires de la parole et à sa gauche les prêtres d'âge moyen. Au niveau de ces sièges se trouve l'autel devant lequel on tire, pour l'Eucharistie, un voile de lin « en symbole de l'erreur de l'ancien peuple ». Derrière ce voile prennent place pour l'Eucharistie les prêtres, les diacres, les veuves canoniques, les diaconesses, les sous-diacres, les lecteurs et ceux qui ont des charismes. Le nom de « voile de la porte » semble insinuer qu'un portique ou fronton délimite le sanctuaire.

2e ZONE : Près de l'autel, mais en avant du voile ou du portique et au même niveau, se trouve le lieu des lectures. C'est aussi l'emplacement normal des proclamations du diacre. Trois degrés descendent dans la nef.

3e ZONE : Dans la nef, les hommes sont à droite et les femmes à gauche. Ils ont chacun leur porte d'accès et leur portique à l'extérieur. La répartition par groupes à l'intérieur de l'assemblée n'est pas précisée, mais elle ressort de l'ordre très précis adopté pour la communion qui est le suivant : évêque, prêtres, diacres, veuves, lecteurs, sous-diacres, charismatiques, néophytes, enfants, puis « le peuple suivra dans cet ordre » : vieillards, jeunes gens, hommes mariés, diaconesses, autres femmes (I, 23). On précise que tout édifice doit être bien éclairé à la fois « comme symbole (tupos) et pour qu'on puisse lire ».

4e ZONE : Dans un lieu extérieur (communiquant sans doute avec l'intérieur par la porte du fond à l'occident), se tiennent les catéchumènes en sorte qu'ils peuvent entendre les lectures, la prédication et les chants.

5e ZONE : Des annexes immédiates, à droite du sanctuaire, comprenant : le diakonikon avec un portique où l'on fait les offrandes et où se situe le baptistère de 21 coudées sur 12 en l'honneur des 21 prophètes et des 12 apôtres; puis le lieu où l'archidiacre et les lecteurs inscrivent les noms de ceux qui offrent et de ceux pour qui on offre, noms qui seront lus à l'offrande; enfin le lieu du trésor ou sacristie. Ces deux derniers endroits communiquent avec le sanctuaire.

6e ZONE : Un groupe de demeures attenantes comprenant les habitations de l'évêque, des prêtres et des diacres derrière le baptistère, des veuves canoniques et des diaconesses. Enfin une hôtellerie pour les passagers.

On est loin du lieu de culte occasionnel des premiers siècles. L'église est une vraie cité où la communauté organise sa vie religieuse. Toutes les projections spatiales du *corpus ecclesiæ* sont représentées et les siècles suivants n'y apporteront que des modifications de détail.

# *Les églises primitives*

Arrêtons ici nos analyses historiques et tentons de synthétiser ce qui, dans la tradition des différents rites, concerne l'espace de l'assemblée cultuelle. La chose a pu être faite avec suffisamment de clarté et de facilité pour l'ensemble des rites orientaux, tant cette tradition est restée ferme dans les normes qui président à la construction du lieu de culte (3). En Occident, après l'ère des basiliques romaines qui supportent une organisation interne analogue à celle des églises orientales, des modifications plus importantes sont intervenues par suite de l'évolution de la liturgie. Mais la restauration liturgique actuelle nous rapproche sur beaucoup de points de la conception traditionnelle du lieu de culte chrétien.

Il convient de distinguer dans l'espace que crée l'assemblée quand elle célèbre un culte normal, six zones différentes :

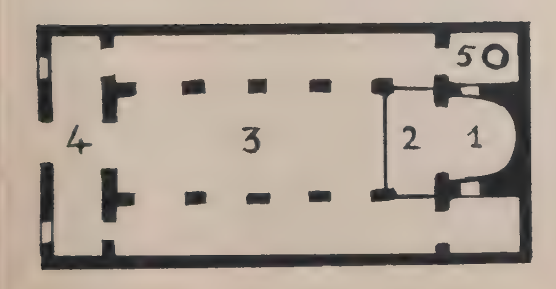
1re ZONE : Le sanctuaire, normalement situé à l'orient et surélevé par rapport au plan de l'ensemble, est d'abord occupé par le siège central du président et par ceux de ses assistants hiérarchiquement disposés; c'est en son centre que se situe l'autel du sacrifice, disposé de telle sorte qu'il puisse être entouré par les concélébrants — sauf chez les chaldéens actuels, et chez les latins à partir d'une certaine époque. L'accès du sanctuaire est interdit aux simples fidèles. Le sanctuaire est pourvu d'annexes, *diaconicum* pour les offrandes et *gazophylacium* ou sacristie.

2e ZONE : En avant du sanctuaire et au même niveau que lui mais ne lui appartenant pas — il en est séparé par un voile ou un iconostase ou un chancel — s'étend une zone intermédiaire et avancée, normalement égale en largeur à la nef centrale. C'est le lieu propre des diacres qui n'entrent qu'exceptionnellement dans le sanctuaire. Ils y font les proclamations, les prières litaniques et les monitions. C'est aussi le lieu de la communion des fidèles, à la jointure du sanctuaire et de la nef. Cet endroit est souvent indiqué par un pavement symbolique.

Le pré-sanctuaire est appelé par les grecs :

(3) Nous utilisons surtout le chapitre de A. Raes : *De divisione interna ecclesiae ut loci cultus liturgici*, dans *Introductio in Liturgiam orientalem*, Rome 1947, p. 30-40.

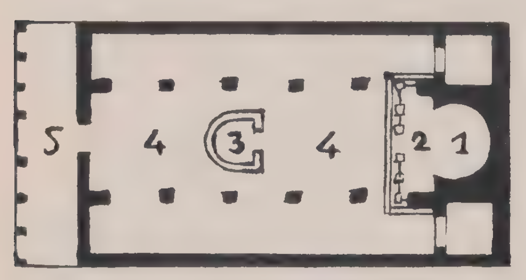
Basilique de Son Bou à Menorca.




*Dans cette petite basilique antique des Baléares on distingue bien les zones de l'assemblée liturgique : 1-Le sanctuaire. 2-La zone des diacres et le lieu de la parole. 3-La nef des fidèles. 4-Le narthex. 5-Le baptistère.*

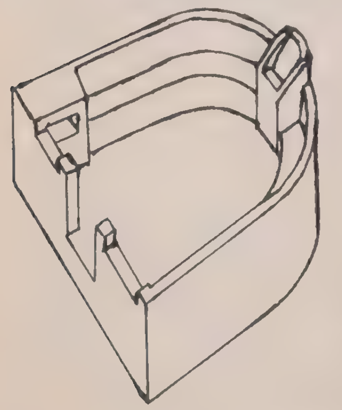
*soléa* (cf. en latin *solium* ou seuil) et par les syriens : *qestroma* (de katastrôma, plancher, pont d'un navire). Notre « chœur » latin en dérive partiellement.

3e ZONE : Le lieu des lectures, de la psalmodie responsoriale et de la prédication. C'est un endroit élevé comme l'indiquent les noms de *bêma* (estrade, tribune) d'ambon (de anabainein) ou de *suggestum*. Anciennement cette estrade se situait souvent en plein milieu de l'église, sans doute pour une raison d'acoustique. Telle était sa disposition à Sainte-Sophie de Constantinople jusqu'au XVe siècle, et chez les Russes jusqu'au XVIIe siècle; chez les Nestoriens, l'évêque et le clergé s'y tenaient en plus des lecteurs durant la première partie de la messe. Mais le lieu de la lecture s'est aussi rattaché au présanctuaire ou au chœur, tant en raison de la fonction sacrée qui s'y accomplit que pour la facilité des cérémonies. Parfois il se dédouble, un pour l'épître et un pour l'évangile, ou bien comporte deux degrés (pour le lecteur et le psalmiste du graduel). Lorsque l'occident construisit de très longues églises, il fallut dissocier le lieu de la prédication de celui de la lecture et, pour se faire entendre, placer une chaire au milieu de la nef.




PLAN D'UNE EGLISE SYRIENNE
L'ambon est au milieu de l'église

1. *Le sanctuaire*
2. *Pré-sanctuaire*
3. *Lieu des lectures*
4. *Nef des fidèles*
5. *Le narthex*



*Au centre de l'ambon, le trône de l'Évangile. De chaque côté, le banc des célébrants. Toute la première partie de la messe se déroulait en ce lieu.*

Un ambon syrien

4e ZONE : Le lieu des chantres ou choristes. Cet espace est celui qui a connu le plus de variations suivant les changements intervenus au cours de l'histoire dans l'organisation du chant sacré. Au IVe, Ve et VIe siècle, avec l'usage de la psalmodie responsoriale ou antiphonique, il suffisait d'un lieu pour le soliste qui exécutait les versets (l'ambon dans la psalmodie responsoriale) tandis que les divers membres de l'assemblée, clercs ou fidèles, exécutaient le refrain de leur place. Cependant, pour assurer la tenue du chant ou par une disposition naturelle des choses, c'étaient surtout des groupes d'ascètes des deux sexes, ou moines paroissiaux qui répondaient aux solistes et ils se plaçaient en tête de l'assemblée. A partir du VIIe siècle apparaît le développement lyrique et mélodique du chant ecclésiastique qui en réserve l'exécution à des spécialistes, tandis que la participation du peuple diminue en proportion. Force fut donc de regrouper les chantres et de les placer dans un « chœur ». D'où la schola cantorum de certaines basiliques romaines, espace clos situé devant le sanctuaire, en tête de la nef. Dans les rites orientaux, par la généralisation du chant à deux chœurs, on prévit deux lieux un peu élevés en tête de la nef, pour le chœur de droite et le chœur de gauche. Les deux chœurs sont en principe conservés dans le rite byzantin. Ailleurs, les lieux existent, mais les chantres forment souvent un seul chœur (chez les syriens ils se regroupent autour d'un pupitre). En occident, les chantres passèrent souvent de la « schola cantorum » sur les jubés. Lorsqu'on détruisit ceux-ci, ils montèrent parfois dans les tribunes latérales au chœur, avant de gagner les tribunes au fond des églises. Dans les monastères, cependant, les moines prennent place *ipso facto* dans le « chœur »; de même les chanoines. D'où l'extension de cette partie architecturale dans nos églises d'occident. On en vint ainsi à bloquer dans le chœur les zones 2, 3 et 4; présanctuaire, lieu des lecteurs, lieu des chantres. Mais pour y prendre place les chantres devaient être assimilés à des ministres ou clercs. Il reste que, mis à part le verset du graduel qui se rattache à l'ambon, les autres chants collectifs de la liturgie, de par leur nature, appartiennent à la nef et non au sanctuaire et la schola qui les soutient ou les supplée trouve son lieu normal et traditionnel en tête de la nef, mais non dans le présanctuaire ni à un ambon.

5e ZONE : le lieu des fidèles. Les fidèles prennent place dans la ou les nefs du vaisseau, formant le corps de l'assemblée dont le sanctuaire est comme la tête. La division des sexes, universelle en orient, s'est conservée très longtemps en occident. Il en reste un vestige dans les funérailles, coutume spontanée dans certaines campagnes, ordonnance du protocole des pompes funèbres



Santa Maria in Cosmedin.

*Dans les basiliques romaines, le chœur des chanteurs est entre le sanctuaire et les fidèles. Il est entouré d'un chancel et flanqué par les ambons de l'épître et de l'évangile.*

dans les villes. D'autres divisions sont intervenues dans l'histoire qui sont toutes le reflet d'un état social donné. Il faut seulement en retenir que l'assemblée des fidèles a toujours requis le bon ordre et une certaine harmonie. C'est là le signe visible de la charité que nous enseigne l'Evangile et le repas du Seigneur et qui exige à la fois l'union d'intimité spirituelle et le respect des personnes dans leur condition particulière.

6e ZONE : Le lieu des catéchumènes et des pénitents. Au temps où la discipline catéchuménale et celle de la pénitence publique étaient en vigueur, c'est une donnée très ferme de la tradition que ceux qui n'étaient pas admis à la communion n'entraient pas dans l'*aula* des fidèles. Ils demeuraient au seuil de l'édifice, dans un narthex ou sous un portique, en sorte qu'ils pouvaient entendre les lectures, les chants et les prédications de la première partie de la messe, après quoi, on les renvoyait. Aujourd'hui encore chez les Ethiopiens, ceux qui ne communient pas restent dans un déambulatoire couvert. La disparition de la discipline antique n'a pas aboli pour autant la nécessité d'une zone de passage entre la rue et l'église.

Les six zones dont nous venons de parler se distinguent dans l'église dès qu'une communauté complète et vivante exerce normalement son culte dans la pleine conscience de ce qu'elle fait, visiblement et dans le mystère. Loin de s'estomper au cours de l'histoire, la distinction de ces zones a été généralement marquée, non seulement par des surfaces réservées, mais encore par des séparations matérielles dont les deux principales sont la différence de niveau et les cloisonnements. Ces moyens ont pour but de concrétiser les fonc-



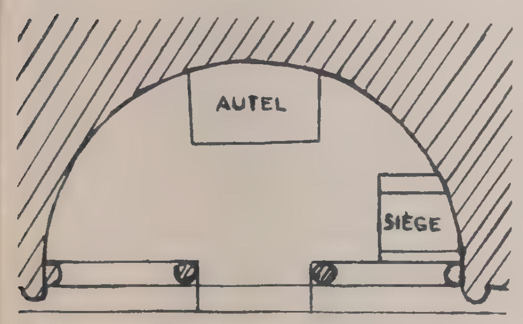
Une des chapelles de Göreme.

*Les chapelles rupestres de Cappadoce sont creusées dans la roche. Dans leurs sanctuaires, pourtant fort réduits, trouve place le siège du célébrant contre l'arcade qui sépare de la nef.*

tions inscrites dans les rites, et leur signification qu'ont exposées longuement les auteurs liturgiques anciens.

Ce genre de cloisonnements visibles s'est multiplié dans l'histoire de l'architecture de tous les rites, spécialement au cours du Moyen Age. On trouve par exemple entre sanctuaire et présanctuaire le voile de l'autel dès le IV^e^ siècle, puis un chancel, ou grillage à claire voie, ou un portique en colonnade, puis, à partir du XV^e^ siècle dans le rite byzantin, l'iconostase en dur percé de trois portes, et même un mur chez les Ethiopiens, percé d'une seule porte. L'autel lui-même est souvent isolé par un ciborium. Entre chœur et nef on trouve d'abord une importante différence de niveau, puis des chancels, le jubé du Moyen Age qui coupe l'église en deux, des grilles abondantes jusqu'au XIX^e^ siècle, parfois un mur sur trois côtés du chœur et toujours en occident, le banc de communion. Les ambons sont une construction élevée qui forment souvent de véritables loges, de même que nos chaires. La schola cantorum romaine était clôturée par un chancel et les tribunes latérales où montent plus tard les chantres doivent aujourd'hui encore être munies de grillages. L'assemblée elle-même a connu de tels cloisonnements : nef centrale pour les hommes, bas côtés pour les femmes; chez les coptes hommes et femmes sont séparés par une cloison.

Pour n'y plus revenir, observons tout de suite qu'une telle manière de circonscrire les espaces et de marquer le caractère plus sacré de certains lieux est sans doute assez grossière et destinée à frapper des esprits frustres, voire à contenir des foules remuantes. On peut estimer que ces séparations matérielles ont aujourd'hui plus d'inconvénients pour la participation directe de l'assemblée à l'action liturgique que d'avantages pédagogiques ou de signification vraiment religieuse pour nos contemporains. On peut rechercher la même organisation de l'espace par des moyens plus discrets : zones de lumière et d'ombre, jeu de volumes et de lignes contrastées, décoration ou nudité, plans et niveaux différents. Mais on aurait grandement tort de négliger dans un édifice toute marque visible de la projection spatiale du corps de l'assemblée célébrante.



Plan du sanctuaire ci-contre.

# Pour les églises de notre temps

Cette remarque nous conduit à une première réflexion qui servira d'introduction à quelques observations plus actuelles ou plus pratiques.

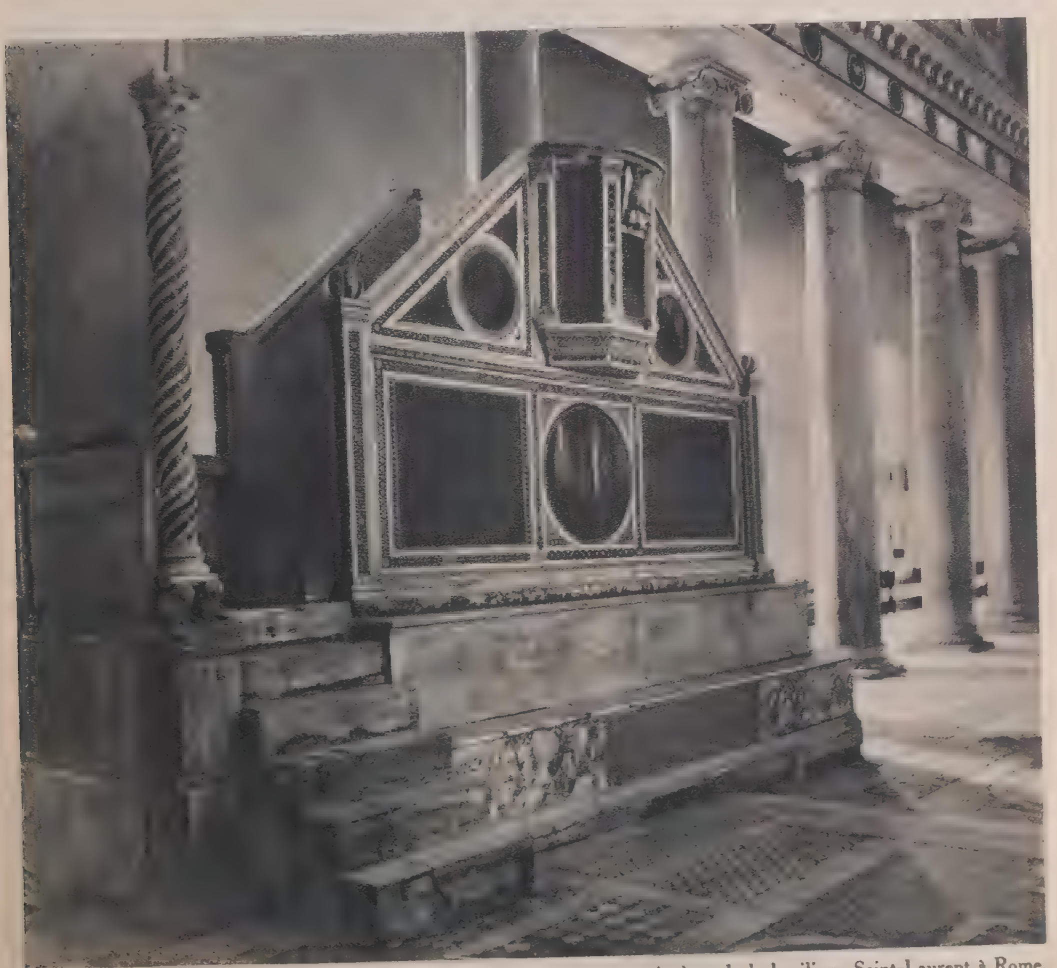
Le point qui nous a le plus frappé en visitant ces dernières années un certain nombre d'églises nouvellement construites ou restaurées en France — il en va autrement en pays germanique — est la pauvreté fonctionnelle que suppose l'intérieur de ces édifices. Dans la grande majorité des cas, on distingue bien deux zones : sanctuaire et nef, mais presque rien d'autre. Dans le sanctuaire, il y a l'autel et c'est tout. Pour qu'il meuble à lui tout seul cet espace capital, on lui donne souvent des dimensions disproportionnées et quand on tient à ce qu'il ait la forme d'une table, on arrive parfois à un résultat monstrueux. Pas de siège du célébrant, pas d'ambon, pas de présanctuaire pour les ministres. Un tel sanctuaire, tête de l'édifice, est comme un crâne sans yeux, sans bouche et sans oreille. Dans la nef, même simplification : pas de place prévue, notamment ni pour la chorale ni pour l'orgue. Tout se passe comme si une assemblée embryonnaire avait créé cet espace; comme si on devait y loger un embryon,



Ambon de S. Apollinare Nuovo à Ravenne.

avec une tête énorme (l'autel) et un corps à peine différencié. Sans doute le renouveau liturgique nous a débarrassé de nombreux éléments postiches, d'organes témoins et de fausses fenêtres qui encombraient le lieu du culte et masquaient l'essentiel; il nous a rendu sensibles aux éléments fondamentaux et fait goûter la sobriété. Mais après un nettoyage et décapage des rites et lieux du culte — parfois excessif — on ne redécouvre que lentement la complexité organique d'une assemblée liturgique adulte. Or nous ne construisons pas des églises pour y célébrer le culte rudimentaire de la communauté qui commence aujourd'hui de s'y rassembler, mais pour le plein exercice de la liturgie. Nos successeurs ne devraient pas avoir à accuser le programme qui a présidé à la construction de nos églises, d'ignorance et d'incurie.

Chacune des six zones essentielles qui constituent traditionnellement l'espace de l'assemblée doit être soigneusement envisagée, et étudiée en fonction de la liturgie telle que l'Eglise la veut et l'oriente aujourd'hui. Ceci appellerait nombre de réflexions qui sont encore loin d'être clairement formulées par les spécialistes. Esquissons-en quelques-unes.



Ambon de la basilique Saint-Laurent à Rome.



Basilique Saint-Marc à Venise.

## Sanctuaire et présanctuaire

Ce qui concerne la première zone, le sanctuaire, siège du célébrant et autel, de même que ce qui regarde le lieu des lectures et l'ambon ayant déjà fait l'objet d'études spéciales, nous n'y reviendrons pas.

La deuxième zone, le présanctuaire, appelle les réflexions suivantes. Sans doute, dans la liturgie romaine actuelle, le présanctuaire n'est plus le lieu propre du diacre, puisque celui-ci assiste directement le célébrant dans le sanctuaire durant toutes les cérémonies. Mais son rôle de conducteur de l'assemblée est aujourd'hui suppléé par un personnage nouveau : le commentateur. Quel est son lieu? Ce n'est pas le sanctuaire, car il n'est ministre d'aucun rite proprement dit et son rôle est d'être intermédiaire entre sanctuaire et nef. Ce n'est certainement pas non plus l'ambon qui doit être réservé à la parole de Dieu et à la prédication sous peine de dévalorisation de celle-ci. En outre si, comme il est normal, il y a des lecteurs, le commentateur devrait sans cesse leur céder la place, ce qui engendrerait un continuel remue-ménage. En pratique on constate qu'il se tient où il peut, tantôt dans le sanctuaire, tantôt à l'ambon, tantôt à la sainte table, tantôt dans la nef, quand il ne voyage pas de droite et de gauche. C'est là un désordre. De par sa fonction il doit être vu du peuple mais ne jamais usurper une fonction proprement dite du sanctuaire. On souhaiterait qu'une place soit prévue pour lui dans un présanctuaire, situé par exemple une marche plus bas que le sanctuaire proprement dit, et trois ou cinq marches plus haut que la nef. Ce présanctuaire est nécessaire par ailleurs pour les cérémonies des ministres inférieurs, la dignité des déplacements et la transition entre la nef et le lieu des mystères.

C'est aussi à ce présanctuaire que se rattache le lieu de la communion des fidèles. Ce sommet de la participation active des fidèles à la liturgie qu'est la communion doit être spatialement prévu comme un endroit privilégié auquel on accède par une procession digne et ordonnée, inspirant le respect et la charité fraternelle, et d'où l'on revient sans encombre à sa place. Le grand nombre des communions oblige souvent de nos jours qu'on fasse appel à deux, trois prêtres ou même davantage. Dans nombre d'églises on doit alors improviser des lieux de communion nouveaux, peu pratiques ou peu sacrés. Ce point doit donc être soigneusement prévu en fonction de l'importance de l'assemblée que doit contenir l'édifice.

## La chorale

La quatrième zone, qui est la place de la chorale, doit maintenant nous retenir quelque peu. Nous avons vu que ce lieu est celui qui a connu dans l'histoire le plus de vicissitudes, et c'est aujourd'hui encore celui qui trouve le moins souvent de solution heureuse quand il n'est pas traité, ce qui est fréquent, par prétérition.

Si l'on veut bien considérer la chorale, non comme un groupement de purs amateurs de musique qui exécutent de temps en temps de belles pièces de concert et donc comme un luxe ornemental plus ou moins encombrant réservé aux paroisses privilégiées en hommes ou en deniers, mais au contraire comme la base normale et quasi indispensable du chant sacré dans une communauté vivante et organique, on doit conclure qu'elle est partie intégrante de la liturgie, comme le chant lui-même, et qu'elle doit trouver son lieu dans toute assemblée paroissiale. On construit des églises pour une liturgie intégrale, donc pour y célébrer des messes chantées. Or la messe chantée comporte, à côté des chants d'assemblée, des chants de schola.

Pour clarifier le sujet, notons qu'on peut avoir affaire à quatre espèces différentes de schola : la première, la schola cantorum proprement dite, est comptée parmi les ministres liturgiques. Elle est composée de clercs ou assimilés, exclusivement garçons ou hommes, qui exercent selon l'instruction du 3 septembre 1958 « un service ministériel propre et direct » (n° 93). C'est le cas des maîtrises de cathédrales ou de grandes églises, de certains groupes de petits chanteurs ou de chantres de certaines paroisses. Ils prennent normalement place, en vêtements liturgiques, dans le chœur proprement dit, prévu pour cette action dans les églises occidentales.

Dans les trois catégories suivantes, les chan-



Saint-Marc à Venise.

*Ambon du IX^e siècle à deux étages. Le premier est pour les chantres et le plus élevé pour le diacre.*

teurs ne sont pas assimilés aux clercs, mais relèvent de la nef. Ils exercent pourtant « un service ministériel direct mais délégué ». Les femmes y sont admises (4).

Une telle schola peut être composée premièrement de chanteurs professionnels (cas des villes pour les mariages et enterrements). Elle peut être formée en second lieu par un groupe d'enfants, de jeunes, d'adultes dont la technique plus poussée permet l'exécution du propre grégorien, de pièces polyphoniques ou autres chants inaccessibles à l'assemblée (cas normal de la liturgie solennelle). Ou enfin par une élite de la communauté qui, sans qualification musicale particulière, accepte de prêter le concours spécial de leur voix dans la liturgie et de faire quelques répétitions pour que le chant de l'assemblée soit plus solide, plus varié et plus beau (toutes les messes lues paroissiales où l'on chante, devraient posséder un tel groupement).

Dans le premier cas, assez rare, d'une schola cantorum, le chœur architectural doit être prévu en conséquence. Celle-ci sera mieux placée liturgiquement en avant de l'autel que derrière. Elle se sent sans doute plus libre derrière l'autel, et les maîtres de chapelle le préfèrent souvent. Mais elle est moins apte à remplir son rôle liturgique d'intermédiaire entre nef et sanctuaire, et de soutien ou d'animatrice de l'assemblée. En outre, la place du chœur comme espace sacré est traditionnellement devant le présanctuaire, en tête de la nef.

Les paroisses ont généralement recours à l'un des trois derniers cas : professionnels, schola paroissiale ou groupe de fidèles. Mais souvent la même paroisse recourra aux trois, et normalement aux deux derniers. Il est clair que le lieu de ces chanteurs, qui ont liturgiquement une fonction analogue, doit être unique. Quel est-il ?

L'instruction du 3 septembre prescrit : « Un tel chœur doit être placé hors du sanctuaire ou de la balustrade (extra presbyterium seu extra cancellos); les hommes doivent se tenir à part des femmes ou des jeunes filles, tout inconvénient étant soigneusement évité ». On ne précise pas davantage le lieu à adopter. Mais à propos de l'orgue, il est prévu que celui-ci soit situé à proximité de l'autel majeur, « de telle manière que les chanteurs ou les musiciens qui se tiennent à la tribune ne puissent être vus des fidèles rassemblés dans l'enceinte de l'église » (67). Cette dernière proposition circonstantielle concernant les chanteurs et musiciens ne prescrit pas que ceux-ci doivent nécessairement prendre place à la tribune de l'orgue mais que, lorsqu'ils s'y trouvent, ils ne doivent pas être pour les fidèles occasion de distraction. Elle rappelle cependant le lien local qui existe naturellement entre orgue et chorale. Or si celui-ci doit être à proximité du sanctuaire, a fortiori celle-là.

De par son rôle, en effet, la chorale se trouve très spécialement engagée dans l'action sacrée. Elle doit donc en être le plus proche possible, tout en restant hors du sanctuaire. Mais en même temps, elle est l'interprète ou la partenaire ou le soutien de l'assemblée; elle appartient donc à la nef. Idéalement, sa place serait en tête de la nef, dans les premiers rangs des fidèles. Ceci est possible dans de petites églises ou dans le cas d'une chorale de fidèles bénévoles soutenant un chant à l'unisson. Dans le cas d'une chorale polyphonique ou d'un grand vaisseau, c'est le plus souvent impossible pour des raisons acoustiques. A moins d'être appuyés à une paroi ou contenus dans un volume qui réfléchit le son ; les chanteurs ne s'entendent pas entre eux — ce qui empêche la polyphonie — et leurs voix portent mal dans le vaisseau. En outre la chorale a besoin, pour des raisons matérielles et psychologiques, d'un espace qui lui soit propre; le mouvement des feuilles ou des livres ou la direction du chef ne doivent pas non plus attirer l'attention des fidèles. On songe alors à une tribune au fond de l'église. Mais cette solution, souvent excellente pour l'acoustique et fort pratique pour les chanteurs, est la source d'inconvénients bien plus graves. Sauf le cas de petites églises à plan très ramassé et à tribune basse, où celle-ci fait normalement corps avec l'assemblée et reste encore proche du sanctuaire, les chanteurs sont psychologiquement privés de tout lien direct et avec l'assemblée et avec les cérémonies. La schola ne remplit pas non plus son rôle unifiant par une présence physique et psychologiquement active. Elle chante ses morceaux au moment indiqué mais ne célèbre plus. La tentation est plus grande que jamais de décoller de la fonction rituelle et de passer au répertoire de concert. Enfin c'est la porte ouverte à tous les abus : retards, bavardages, etc. et la communion des chanteurs devient un vrai problème. Il faut souhaiter grandement qu'on renonce définitivement à une telle solution. Reste une position latérale, prévue dans un espace acoustiquement bon, en tête de la nef. Un transept peu profond et légèrement surélevé est une bonne solution, ou une tribune basse près de l'orgue, qui confine au sanctuaire. En tout cas

---

(4) En dehors du cas d'une schola de clercs ou assimilés, exclusivement masculine par nature, la question du chant des femmes (admise par l'*instruction*, n° 100) est à juger, non en soi, mais d'après le contexte social du lieu et de l'époque. Dans la tradition syrienne du IVe au VIIe siècle par exemple, les chœurs de jeunes filles ont tenu à l'église un rôle choral propre et privilégié, jusqu'à ce que la conquête arabe ne remette la femme en condition inférieure. D'après la civilisation de nombreuses tribus d'Afrique, seules les femmes chantent, même dans un cadre religieux et sacré. Une schola féminine dans une assemblée n'est regrettable que si cela surprend ou discrédite la religion en en faisant une affaire de femmes (danger des pays latins), ou si cette chorale adopte une manière de chanter qui semble peu sacrée, ou est source de quelque autre scandale. Les chorales mixtes, en tout cas, sont parfaitement acceptables quand elles sont bien menées.



*Le sanctuaire extérieur de Ronchamp avec l'autel, la tribune des chanteurs et l'ambon.*

les chanteurs doivent voir les cérémonies et s'y sentir impliqués; la relation doit être directe avec l'autel et avec l'ambon. Ils doivent en outre se sentir solidaires de la nef et être bien entendus d'elle (celle-ci ne doit pas avoir le sentiment pénible d'une source sonore non localisable ou lointaine). Il leur faut un espace suffisamment défini pour qu'ils y soient à l'aise, non séparés mais distincts de l'*aula* des fidèles. Le contact avec l'orgue enfin doit être immédiat. Tout ceci vaut a fortiori du directeur de la chorale bien qu'il soit orienté à l'inverse des choristes. C'est un acteur liturgique aux lourdes responsabilités; son comportement et sa place peuvent influer grandement, en bien ou en mal, sur l'ambiance de prière de toute l'assemblée. Il est souhaitable qu'il puisse de sa place donner un signe de départ à la foule et éventuellement la diriger (l'ambon n'est pas fait pour cela! S'il faut un directeur du chant de la nef, sa place appelle les mêmes réflexions que nous avons faites pour le commentateur).

A la place de la chorale se rattache celle de l'orgue ou de l'instrument d'accompagnement. L'instruction prévoit qu' « à moins qu'une coutume ancienne ou un motif particulier, qui doit être approuvé par l'Ordinaire du lieu, ne fasse agir autrement, l'orgue sera à sa place à proximité de l'autel majeur, à l'endroit le plus approprié » (67). Notons d'abord que l'orgue est un objet normal du culte liturgique et qu'on ne saurait y renoncer par principe. Même s'il ne peut être acquis immédiatement par une église nouvelle, on s'étonne qu'on ait pu construire tant d'églises sans avoir prévu son emplacement, ce qui crée souvent ensuite des problèmes difficiles ou insolubles, surtout si on veut lui donner sa juste place. Outre les conditionnements architecturaux et acoustiques qui sont ici essentiels, il faut que l'organiste, de sa console, puisse suivre aisément toutes les cérémonies et s'y sente lié, qu'il entende le célébrant, les ministres et les lecteurs, qu'il voie le chef de chorale et puisse communiquer avec lui, qu'il entende bien la chorale ainsi que le chant de la nef qu'il doit accompagner. Le premier rôle liturgique de l'orgue est en effet actuellement d'accompagner les chants et non plus, comme à l'époque classique, d'intervenir en solo au milieu des chants, ou seulement de meubler les silences (5).

Il est bon de prévoir, au moins dans les églises importantes, près de l'organiste ou entre l'orgue et la schola, un espace où puissent se loger un ou plusieurs instrumentistes dont le concours judicieux peut être parfois des plus précieux pour enrichir ou soutenir le chant sacré.

## *L'assemblée des fidèles*

L'espace occupé dans l'église par le peuple fidèle est la 5e zone qui a fait l'objet, ces dernières décades, de recherches attentives et de réflexions intelligentes. Aussi les solutions heureuses ne manquent-elles pas. Dans l'effort liturgique actuel, la nécessité d'une assemblée à la fois une et cohérente en elle-même et directement reliée au sanctuaire, est en général comprise et désirée de tous. On évite, à juste titre, dans la nef proprement dite, les espaces compartimentés, les coins, les piliers, les angles morts, les trop grands éloignements, au bénéfice d'une concentration que facilitent les techniques de l'architecture moderne. Les divisions de l'assemblée par sexes, âges, catégories sociales ou autres sont de plus en plus périmées et on ne peut que s'en réjouir. Reste parfois le cas des enfants dont les pasteurs ont à se préoccuper. On peut donc traiter l'espace du peuple comme un lieu homogène, facilitant l'expression collective et décourageant l'individualisme, sans pourtant enrégimenter ni diminuer les personnalités (6).

Le plan de base à adopter (rectangle, carré, trapèze, ellipse, circonférence, etc.) est affaire de l'architecte. Tout est possible pourvu que le résultat soit obtenu. Il faut seulement dénoncer le plan circulaire avec autel central — solution idéale qui semble toujours séduire certains esprits — comme contraire à la structure interne de l'assemblée : le sanctuaire doit toujours être excentré pour que le corps de l'assemblée comme tel soit orienté vers sa tête. Les fidèles ne doivent pas avoir d'autres vis-à-vis que les mystères célébrés.

Il reste cependant plusieurs problèmes délicats à résoudre. Nous n'en évoquerons que deux. Le premier découle de la variété en nombre et en densité des assemblées qui se réunissent dans une église donnée. Comment faire pour que, en dehors des messes dominicales principales qui emplissent normalement l'église, les assemblées plus restreintes ou occasionnelles — messes du matin, certains mariages ou enterrements, etc. — ne se sentent perdues dans une nef en partie

(6) Un détail à retenir : la supériorité des bancs (pourvu qu'ils soient commodes) sur les chaises et prie-Dieu. Ils sont plus logeables (3 personnes contre 2 sur des chaises); ils évitent tout remue-ménage bruyant et désordonné et aussi la tentation d'emporter sa chaise pour se réfugier tranquille dans un coin.

(5) Dans le cas exceptionnel des églises qui possèdent deux orgues, un grand orgue de tribune et un orgue d'accompagnement, seul ce dernier est à traiter selon les principes ci-dessus.



Eglise de Béthoncourt. *(Doubs)*

déserte, ou coupées de l'autel par une série de lieux morts, pourtant nécessaires au déploiement de l'assemblée dominicale? Dans les églises de quelque importance, il faut certainement prévoir des espaces de regroupement également satisfaisants pour une petite ou une grande assemblée. La chapelle de semaine est une solution valable dans beaucoup de cas (7), mais elle ne résout pas tous les problèmes.

Est-il permis de crier gare à la construction de trop grandes églises paroissiales? Les siècles passés nous ont habitués à d'immenses édifices qui posent aujourd'hui à la célébration du culte — spécialement à la participation active des fidèles — des problèmes insolubles. Ceux qui en ont l'expérience savent au contraire tous les avantages d'un vaisseau aux dimensions restreintes où les communications humaines, gestes ou paroles, conservent leur valeur naturelle et signifiante au bénéfice de la communion dans le mystère. Mis à part le cas des églises-cathédrales ou de pèlerinage qui ont une finalité particulière, faut-il

(7) Nous n'oublions pas non plus les exigences de l'église comme lieu de prière individuelle et de recueillement. Mais cela n'est pas dans notre sujet.

prévoir la dimension d'une église paroissiale en fonction du nombre des habitants actuels ou futurs de la circonscription civile ou ecclésiastique, ce qui est un point de vue quantitatif et administratif, ou plutôt en fonction du nombre maximum de fidèles qui, dans un milieu donné, peut permettre entre eux et avec le clergé dans la célébration même une vraie communauté? Car la communauté de foi s'appuie normalement sur une communauté humaine qui l'exprime. Sans doute, ceci appellerait parfois une multiplication des lieux de culte qui se heurte actuellement à d'innombrables problèmes (en clergé, en locaux ou en fonds). Mais on peut se demander si la profondeur et la ferveur de la vie liturgique, surtout en milieu populaire, n'en dépend pas. Si les signes sacrés doivent incarner la foi, il ne faut pas les instituer d'emblée à une dimension inhumaine et exiger dès le début des participants un degré de foi qui n'aurait plus besoin de l'aide sensible d'une communauté et d'un milieu à taille humaine.

## *Les abords*

Un mot enfin sur la sixième zone de l'espace sacré de l'église : la zone d'accès. Nous n'avons plus besoin aujourd'hui de narthex pour abriter catéchumènes ou pénitents. Mais le passage d'une civilisation de chrétienté à une Eglise vivant dans un monde visiblement a-religieux nous rend à nouveau sensibles au contraste que cause l'entrée immédiate de la rue dans une église. Les séparations et distances, qui ont toujours été senties comme nécessaires pour délimiter et exprimer un espace sacré, nous manquent. « Il faut donner à l'âme, comme dit Paul Claudel, le temps de se composer, grâce aux préparations qui sont insinuées au corps. » Il faut donc, entre la rue et le sanctuaire, un espace : 1. pour servir de transition entre le monde profane et le lieu des mystères; 2. pour favoriser la communauté et les échanges entre chrétiens qui participent à la même communion, et développer entre eux l'esprit de famille paroissiale; 3. pour désencombrer l'église des avis, affiches, brochures, journaux, petits commerces et autres choses semblables qui trouveront mieux leur place sous un porche extérieur; 4. pour permettre de larges voies d'accès et de sortie sans pourtant nuire au caractère clos et silencieux du lieu de culte proprement dit.

## *Conclusion*

De même que l'assemblée liturgique visible n'est pas encore le rassemblement définitif que décrit l'Apocalypse, mais qu'elle reste transitoire et porte en elle la nécessité de sa dissolution, de même le lieu du culte chrétien n'est pas encore la parfaite inhabitation de Dieu chez les hommes et des hommes chez Dieu (Apoc. 21,3). « Nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente » (Hebr. 13, 14). L'église de pierres vivantes est pourtant l'anticipation mystérieuse de la Jérusalem céleste. C'est pourquoi doit refluer sensiblement sur l'espace de nos assemblées la gloire de l'Eglise céleste, bien qu'elle demeure encore dans l'ombre d'une vérité non encore pleinement manifestée.

J. GELINEAU s.j.

## *SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR DAVANTAGE*

*Vous pourrez vous procurer fin octobre le cahier de la MAISON-DIEU qui publiera les textes des conférences de la session de Versailles :*

*BATIR ET AMÉNAGER LES ÉGLISES*

*Les abonnés de l'ART SACRÉ bénéficieront du prix spécial de 3 NF. Le cahier sera envoyé franco au reçu du versement au CCP 1436-36 Paris.*

# PETIT MEMENTO

## en guise de conclusion

### *QUELQUES PRINCIPES*

1. Le seul vrai Temple chrétien, c'est le Corps du Christ ressuscité et c'est le peuple des fidèles lui-même qui le constitue.

*Donc l'assemblée chrétienne est libre dans son culte de toute attache à un lieu particulier.*

2. Cependant le mystère du lieu de la rencontre entre Dieu et les hommes doit s'exprimer en signes visibles. Pour que se réunisse l'Ecclesia, il lui faut normalement un lieu qui lui soit propre.

*Il est dans la logique du culte qu'un édifice soit exclusivement « consacré » à l'assemblée des croyants.*

3. En vérité le lieu de culte ne préexiste pas à l'assemblée liturgique. C'est l'Ecclesia qui, par le rassemblement de ses membres visibles, va créer son espace cultuel.

*L'église est d'abord et avant tout la maison du peuple de Dieu. Elle n'est « maison de Dieu » qu'à titre second, parce que la communauté chrétienne qui s'y rassemble est, elle seulement, le temple vivant du Dieu vivant.*

4. Comme tout corps vivant, le corps de l'Eglise est organique et, de par sa nature même, il engendre un corps organisé.

*Nous devons donc déterminer la nature organique de l'assemblée liturgique chrétienne en étudiant les « fonctions » locales du culte.*

5. Le culte chrétien n'est pas seulement une action utilitaire ou une cérémonie humaine. Il est aussi mystère. Nous ne manions pas seulement des choses mais des signes. Chaque fonction est à la fois mémorial des événements de l'histoire du salut et anticipation ou image de l'accomplissement céleste.

*Le seul point de vue fonctionnel ne saurait suffire dans l'élaboration d'un lieu de culte chrétien. Les solutions apportées aux exigences spatiales de la liturgie ne peuvent être seulement « pratiques », mais elles doivent toujours laisser apparaître au croyant le mystère invisible de l'Eglise éternelle et de la Jérusalem céleste.*

### *ORGANISATION FONDAMENTALE*

De même que le corps se compose de la tête et des membres, l'organisation fondamentale du corps de l'assemblée liturgique devra s'exprimer spatialement par la distinction du président et des ministres d'une part, des fidèles d'autre part.

*Le problème de base dans la conception d'une église consiste essentiellement dans l'emboîtement de deux volumes qui doivent être distincts et hiérarchisés sans être étrangers : le volume général et le sanctuaire.*

### *STRUCTURES ESSENTIELLES*

#### Le sanctuaire

Le sanctuaire, surélevé par rapport au plan d'ensemble, est l'espace du célébrant et de ses ministres. Son accès est normalement interdit aux simples fidèles. Lieu de la présidence, du sacrifice et de la Parole, chacune de ces fonctions doit y trouver sa structure propre.

De plus, le sanctuaire étant comme la tête de l'édifice et le lieu saint par excellence, il convient que l'architecture exprime cette dignité et cette gloire.

LE SIÈGE DU CÉLÉBRANT. Le célébrant préside à toute l'action liturgique.

*Ceci suppose donc que le lieu d'où il préside occupe visuellement et spatialement la première place.*

L'AUTEL. L'autel chrétien est la table de l'Eucharistie. C'est aussi le Christ, pierre angulaire de l'église de pierre.

*L'autel est donc le centre sacré de l'église et du sanctuaire.*

L'AMBON. La proclamation de la Parole de Dieu est un élément essentiel de toute célébration.

*Cela suppose qu'il existe d'une manière organique un lieu de la Parole d'où l'on puisse voir et entendre le lecteur.*

## Le présanctuaire

Une transition est souhaitable entre la nef et le lieu des mystères. C'est l'emplacement qui convient pour le commentateur et la communion des fidèles.

LE COMMENTATEUR. Un personnage nouveau supplée aujourd'hui le diacre dans son rôle de conducteur de l'assemblée : le commentateur.

Celui-ci, de par sa fonction, doit être vu du peuple mais ne jamais usurper une fonction proprement dite du sanctuaire.

*Distinct du lecteur dont le lieu propre est l'ambon, le commentateur trouve normalement sa place dans le présanctuaire, à la jonction de la nef et du sanctuaire.*

LE LIEU DE LA COMMUNION. Ce sommet de la participation active des fidèles à la liturgie qu'est la communion *doit être spatialement prévu comme un endroit privilégié auquel on accède par une procession digne et ordonnée, et d'où l'on revient sans encombre à sa place.*

## La nef

L'assemblée des fidèles étant elle-même organisée et hiérarchisée, la nef qu'elle occupe n'est pas un espace indifférencié. L'importance de cette assemblée pouvant varier (messes paroissiales du dimanche, messe de semaine, mariage, enterrement), il faut prévoir la possibilité de regroupements différents.

L'un des éléments principaux de l'assemblée est la schola dont l'emplacement a connu des vicissitudes variées.

LA CHORALE. Soit qu'elle aide le peuple chrétien à chanter, soit qu'elle exécute certains morceaux liturgiques plus difficiles, la chorale est une sorte d'organe de liaison entre le célébrant et l'assemblée. *Sa place normale est donc près du sanctuaire en tête des fidèles.*

L'ASSEMBLÉE DES FIDÈLES. Dans l'effort liturgique actuel, la nécessité d'une assemblée à la fois une et cohérente en elle-même, et reliée directement au sanctuaire, est en général comprise et désirée de tous.

*Le plan de base est affaire de l'architecte. Il faut seulement dénoncer les plans avec autel central comme contraires à la structure interne de l'assemblée : le sanctuaire doit toujours être excentré pour que le corps de l'assemblée comme tel soit orienté vers sa tête.*

## Les abords

Le porche de l'église et ses abords ne sont pas de simples et banales voies d'accès. Leur rôle est double : accueil et recueillement. Les séparations et distances ont toujours été senties comme nécessaires pour délimiter et exprimer un espace sacré.

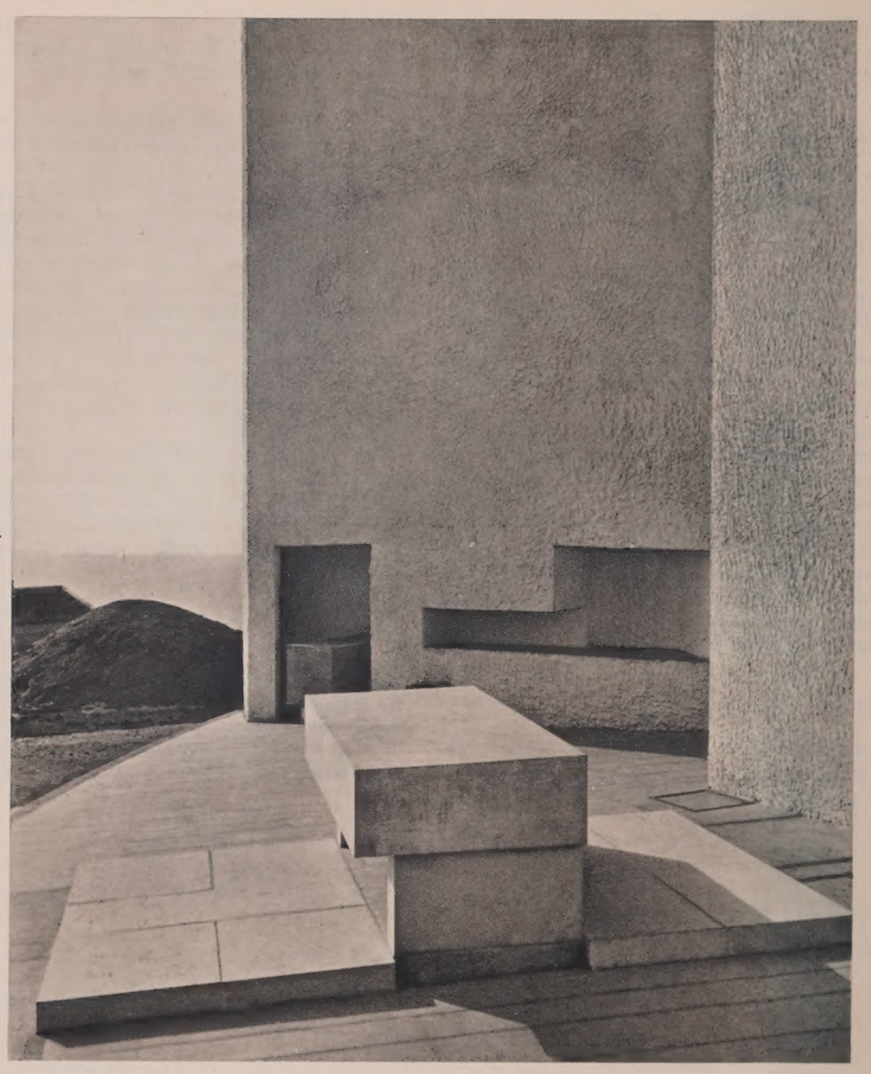
## *RENDONS A CÉSAR...*

*A propos de l'église du SACRÉ-CŒUR à MAZAMET (A. S., n° 9-10 1960), une erreur d'information nous a fait attribuer le vitrail du baptistère à Dom Ephrem. En réalité il est l'œuvre d'un de ses élèves, Henri GUÉRIN de Toulouse.*

*Une confusion nous a fait présenter (A. S. n° 11-12 1960) comme étude pour l'église d'Assy une mosaïque de LÉGER réalisée en fait dans la crypte du Mémorial Américain du Mardasson à Bastogne (Belgique)*

### PHOTOGRAPHIES

J. Fortier : p. 1; J. Caps : p. 2, 5, 6, 10, 12, 15, 18, 26, 28; Ellebé : p. 9; Alinari-Viollet : p. 13, 17, 20, 21, 22, 24; M. Blanc : p. 32.



Autel extérieur de Ronchamp

L'ART SACRÉ, Directeurs RR. PP. Capellades et Cocagnac, O. P.

Directeurs de 1937 à 1954 :
RR. PP. COUTURIER et RÉGAMEY, O. P.
fondé par G. Mollard, Joseph Pichard et L. Salavin

Prix du fascicule : 2,50 NF.
Abonnements : 1 an, France : 12 NF, pour les ecclésiastiques et les communautés religieuses : 11 NF.
Étranger : 14 NF. - Abonnement de soutien : 15 NF. La Reliure Clio, Pega bleu, 24 cahiers : 5 NF.
aux Éditions du Cerf, 29, bd Latour-Maubourg, Paris-VII[e] - C.C.P. Paris 1436-36.